



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Quebec
K1A0S5

Title - Sujet ADPS Peoplesoft SAP	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-181003/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-181003	Date 2018-08-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-007-33672	
File No. - N° de dossier 007ips.M7594-181003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lavigne, Jay	Buyer Id - Id de l'acheteur 007ips
Telephone No. - N° de téléphone (613) 220-9476 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de soumissions – Modification 003

La présente modification à la demande de soumissions vise à répondre aux questions suivantes et à apporter des modifications à la demande de propositions (DP).

Q026:

Le critère C1 demande des contrats au-delà des trois références requises pour O1 (contrat 1, contrat 2, contrat 3).

Pour obtenir le nombre maximum de points, le soumissionnaire doit fournir :

a) Trois (3) contrats – contrat 4, contrat 5, et contrat 6 [un total de six (6) contrats pour O1/C1]
Ou est-ce que le soumissionnaire doit fournir :

b) Six (6) contrats – contrat 4 à contrat 9 [un total de neuf (9) contrats pour O1/C1]

R 026 :

-Si vous fournissez 4 contrats (qui est 1 au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 10 points

-Si vous fournissez 5 contrats (qui est 2 au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 20 points

-Si vous fournissez n'importe quoi plus que 6 contrats (qui est au moins 3 ou plus au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 20 points

Q 027:

Le critère C2 demande les contrats au-delà des trois références nécessaires pour O2 (contrat 1, contrat 2, et contrat 3).

Pour obtenir le nombre maximum de points pour C2, le soumissionnaire doit fournir :

a) Deux (2) contrats – contrat 4 et contrat 5 [un total de cinq (5) contrats pour O2/C2]
Ou, est-ce que le soumissionnaire doit fournir :

b) Cinq (5) contrats – contrat 4 à contrat 8 [un total de huit (8) contrats pour O2/C2]

R 027 :

-Si vous fournissez 4 contrats (qui est 1 au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 5 points

-Si vous fournissez n'importe quoi plus que 4 contrats (qui est au moins 2 ou plus au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 10 points

Q 028 :

Le critère C3 demande les contrats au-delà des trois références nécessaires pour O3 (contrat 1, contrat 2, et contrat 3).

Pour obtenir le nombre maximum de points pour C3, le soumissionnaire doit fournir :

- a) Deux (2) contrats – contrat 4 et contrat 5 [un total de cinq (5) contrats pour O3/C3]
Ou, est-ce que le soumissionnaire doit fournir :
- b) Cinq (5) contrats – contrat 4 à contrat 8 [un total de huit (8) contrats pour O3/C3]

R 028 :

-Si vous fournissez 4 contrats (qui est 1 au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 5 points

-Si vous fournissez n'importe quoi plus que 4 contrats (qui est au moins 2 ou plus au-delà des 3 contrats obligatoire) vous allez obtenir 10 points

Q 029 :

Aux questions et réponses de la modification 001, la réponse R008 indique:

Aux critères d'évaluation

O2, O3, C2 et C3

SUPPRIMER : « au cours des cinq dernières années » ou « au cours des cinq années précédant »

INSÉRER : « au cours des sept dernières années » ou « au cours des sept années précédant »

Aux questions et réponses de la modification 002, la réponse R013 fait référence à « dans les cinq années qui précèdent » pour les contrats qui s'appliquent à O2/C2.

Est-ce que la couronne peut confirmer que les contrats au cours des 7 dernières années seront acceptés?

R 029 :

C'est exact, tel que mentionner à la question Q008, le critère a été changé de « au cours des 5 dernières années » à « au cours des 7 dernières années ».

Q 030:

Concernant les critères O1/C1, est ce que la couronne considérera permettre les contrats au cours des sept années précédant la date d'émission de la DDP pour être consistant avec la réponse à la question et réponse Q008 qui permet 7 ans pour O2, O3, C2, et C3?

R 030 :

Oui (pour être consistant avec les autres critères)

Aux critères d'évaluation**O1, C1, O2, C2 et O3 et C3**

SUPPRIMER : la période de temps « au cours des cinq dernières années » ou « au cours des cinq années précédant »

INSÉRER : « au cours des sept dernières années » ou « au cours des sept années précédant »

Q 031:

Nous aimerions poser la question suivante concernant la sollicitation M7594-181682/A:

La Couronne pourrait-elle remplacer la partie v) du critère C1 par ce qui suit?

« La réponse du soumissionnaire doit aborder chacune des caractéristiques suivantes pour chacun des trois contrats menés à bien : v) l'équipe doit avoir inclus 2 de les ressources suivantes : des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs-analystes, des testeurs et des architectes de GI. »

R 031

Non, par contre nous allons modifier le critère comme suit :

Tout au long des critères d'évaluation, l'une des caractéristiques des critères doit inclure l'expérience des quatre catégories de ressources (i) architectes d'applications et de logiciels, (ii) testeurs, (iii) programmeur / analyste et (iv) architecte de GI. Cette modification vise à préciser que pour les critères obligatoires seulement (critères non cotés) l'expérience de projet sera acceptée à condition que le projet comprenne au moins trois des quatre catégories de ressources, pourvu que pour chaque critère, TOUTES les catégories soient abordées, cela s'applique à chacun des critères M1 et M2.

Par exemple, concernant n'importe quelle des critères affectés, le « mélange » d'expériences suivant répond aux quatre catégories de ressources et sera accepté :

Contrat 001 – architectes d'applications et de logiciels, testeurs, architectes de GI

Contrat 002 – programmeurs-analystes, testeurs, architectes de GI

Contrat 003 - architectes d'applications et de logiciels, programmeurs-analystes, architectes de GI

Cette modification s'applique à O1v) et O2i), mais AUCUN de les critères coté.

À l'annexe D Critères d'évaluation – Évaluation de la soumission, critère O1

SUPPRIMER : v) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

INSÉRER : v) pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représenter parmi les 3 contrats

obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

Au critère O2

SUPPRIMER : i) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

INSÉRER : i) pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représentées parmi les 3 contrats obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

La modification de ce critère ne s'applique pas aux critères cotés C1 et C2

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.